



Modification de mon contrat de travail

Par **mimi_5710**, le **12/05/2009** à **11:00**

Bonjour,rnrnrnje suis actuellement employée de restauration à la CAF de Metz depuis 24 ans. L'entreprise de sous-traitance qui m'a employée en juin 2008, a modifié les termes de mon contrat. Auparavant, avec les autres sociétés sous-traitante, j'avais droit à 10 jours de R.T.T et 2.4 jours d'ancienneté dans l'année. Voilà, que sur le contrat de la société actuelle, mes droits aux jours de RTT et d'ancienneté ne figurent plus sur le contrat avenant. Cela fait bientôt un an, que je travaille sans contrat. Est ce que cette entreprise à le droit de modifier mon contrat sans mon accord?rnrnCordialement.

Par **zeb**, le **19/05/2009** à **17:11**

Ils vont te mettre la pression de toute maniéré refuse de signer quoi que ce soit fait toi virer de ses usines à fric